

# PROCÈS-VERBAL

## de l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2025

**Date:** mercredi, le 16.04.2025 – 10h00 à 16h15

**Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

**Présents:** 96 délégué-e-s (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs-trices du Secrétariat, preneurs de licences journalistes et invités

**Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse

**Procès-verbal:** Diana Eggenschwiler, gestion de la Fédération

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024
- 1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2024
- 1.4 Adoption des comptes annuels et de la réalisation des objectifs 2024 y c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

#### 2 Cahier des charges et autres décisions

- 2.1 Stratégie de la Fédération: adoption des objectifs stratégiques 2030
- 2.2 Modification du principe pour la Partie II, chap. 2.6 Santé et protection des plantes
- 2.3 Modification du principe pour la Partie III, chap. 1 Exigences pour les produits importés pour la commercialisation avec le Bourgeon
- 2.4 Motion de Bergheimat: Renoncer aux énergies fossiles d'ici 2040

#### 3 Élections

- 3.1 Élection de renouvellement intégral de la CG
- 3.2 Élection de remplacement à l'IRI
- 3.3 Confirmation des élections de renouvellement intégral des CQ, CM, CS

#### 4 Informations

- 4.1 Information sur les nouveaux membres des commissions de labellisation
- 4.2 Politique agricole et alimentaire: Update sur l'avancement de la PA 30+, Initiative pour la protection des aliments
- 4.3 Divers

# 1 Points statutaires

## 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

---

Urs Brändli (UB), Président de Bio Suisse et Cédric Guillod (GUC), vice-président, souhaitent la bienvenue aux personnes présentes de la part du Comité, Balz Strasser (BST), co-directeur de Bio Suisse, de la part du secrétariat.

UB encourage, en cette période d'insécurité globale et de temps turbulents, de regarder vers l'avenir. La nouvelle Stratégie de la Fédération permet au Bourgeon de se diriger vers un bel avenir et d'assurer une sécurité aux entreprises. GUC fait une brève rétrospective de 2024, remercie le Comité, les instances et le secrétariat pour leur engagement. Le nouveau co-directeur, Rolf Bernhard, se présente. Il est accueilli par des applaudissements.

UB soumet l'ordre du jour à discussion. Il est adopté à l'unanimité.

**Il y a 96 délégué-e-s présents dans la salle, la majorité absolue est de 49.**

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

## 1.2 Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024

---

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Christoph Fasnacht, Bio Fribourg, est confirmé en tant que chef du bureau de vote, il en va de même des quatre scrutateurs-trices Philippe Weissbrodt, Bio Neuchâtel, Linard Martinelli, Bio Grischun, Katrin Portmann, Bio Bern et Andrea Glaus, Bio Glarus

⇒ **Les scrutateurs-trices et le chef du bureau de vote sont élus à l'unanimité.**

## 1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2024

---

Urs Brändli (UB) et Balz Strasser (BST) font la rétrospective de l'année 2024.











Les thèmes suivants sont abordés:

- Décisions importantes de l'AD en 2024
- Réélection intégrale du Comité/de la présidence
- Politique – nouvelles responsables, PA 2030+, Initiative pour la protection des aliments
- Révision de la formation professionnelle initiale / de la formation professionnelle supérieure
- Grand Prix Bio Suisse: AGROCentre Courtételle
- Projets des OM et marchés régionaux
- Partenariat avec le commerce de détail, règlement tarifaire
- Engagement au niveau des marchés: augmentation du prix du lait, promotion des ventes, projets de recherche grandes cultures
- Journée des Grandes cultures Bio 2024 à Aubonne, VD
- Projet «Coq comme poule», campagne de sensibilisation
- Le Bioactualités revêt un nouvel habit: nouveau design du magazine pour les producteurs-trices
- Restauration: Green Chef of the Year: Nicolas Darnaughilhelm, la Pinte des Mossettes, Cerniat
- Biomondo est plus visité
- ProBio: accent mis sur les échanges de connaissances sur la protection du climat
- Le bio en chiffres
- La numérisation progresse: nouveau Portail des producteurs-trices en cours d'élaboration
- Stratégie de la Fédération Bio Suisse 2030: un processus participatif

Pour terminer, UB remercie au nom du Comité les OM, les membres, les instances, le secrétariat et toutes les personnes qui s'engagent en faveur du Bourgeon.

## 1.4 Adoption des comptes annuels et de la réalisation des objectifs 2024 y c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

Cédric Guillod (GUC) démarre par une introduction sur les comptes 2024 et résume les chiffres les plus importants:

 Erträge: 28.6 Mio. (Budget: 26.0 Mio.), +10.2%	 Recettes: 28,6 mio. (budget: 26,0 mio.), +10,2%
 Aufwand: 27.1 Mio. (26.3 Mio.), +2.7%	 Charges: 27,1 mio. (26,3 mio.), +2,7%
 Auflösung wegen Steuerpflicht ab 2025: 4.0 Mio.	 Dissolution pour cause impôt à partir de 2025: 4,0 mio.
 Gewinn: 5.5 Mio. (13'100.-)	 Bénéfice: 5,5 mio. (13'100.-)
 Flüssige Mittel: 1.3 Mio.	 Liquidités: 1,3 mio.

Balz Strasser (BST) présente la suite et explique que l'objectif principal était d'être bien préparé à l'**imposition fiscale à venir** et d'éviter une charge fiscale trop lourde.

### Mesures liées à la future imposition fiscale:

- Dans le bouclage 2024, des mesures spécifiques ont été prises pour la préparation à l'imposition fiscale dès 2025. L'objectif est de réduire le risque d'une charge fiscale élevée ces prochaines années (recommandation de BDO).
- Dans l'ensemble, les recettes extraordinaires liées aux mesures prises pour la préparation à l'imposition fiscale dès 2025 mènent à un bénéfice très élevé de 5,5 mio. Fr. (budget: 13'100.- Fr.).
- Mesures d'optimisation fiscale:
  - *Dissolution, en 2024, de toutes les provisions et réserves latentes non reconnues au niveau fiscal*
  - *Revalorisation de la participation à ICB AG à la valeur initiale*
  - *Attribution d'un mandat pour l'estimation de la marque Bourgeon afin de réduire la charge fiscale ces dix prochaines années (effet seulement à partir de 2025)*

BST aborde les **recettes** qui ont connu une évolution réjouissante en 2024. Elles se sont globalement élevées à 28,6 mio. Fr., ce qui est supérieur au budget de 10,2 % et représente une nette progression par rapport aux 25,2 mio. Fr. de 2023. Il explique les différences positives: les droits de licences et d'utilisation de la marque sont plus élevés que prévus de 1,5 mio. Fr. en raison d'une estimation plutôt conservatrice – les recettes provenant de Migros sont difficiles à estimer.

Les subventions de l'OFAG se situent 6,5 % au-dessus du budget, la raison est un bonus de 200'000 francs.

Sous autres recettes, présentant une augmentation de 1,8 mio. Fr., se cachent un remboursement de la TVA, la revalorisation de la participation à ICB AG à la valeur initiale pour des raisons fiscales ainsi que des dédommagements de la Migros et des transferts de droits de licences et d'utilisation de la marque liés à des projets.

Au niveau des **dépenses**, BST aborde les frais supplémentaires. Dans le domaine de la direction, les charges supplémentaires sont liées aux frais plus élevés d'ICB, aux frais du projet de développement de la stratégie et à un sponsoring de 50'000 francs en faveur de l'Initiative pour la protection des aliments.

Au niveau du département Marketing et communication, les charges supplémentaires sont dues à la campagne faîtière.

Concernant le département Finances et services, les charges supplémentaires sont liées à la numérisation.

S'élevant à un total de 27 mio. Fr., les dépenses étaient 2,7 % supérieures au budget.

Au niveau des moyens spécifiquement affectés, BST explique certaines positions de manière plus détaillée:

**Grandes cultures (CBCG):** en 2024, 9 nouveaux et 32 projets en cours ont été financés avec les moyens spécifiquement affectés (MSA). Les MSA Grandes cultures ont été réduits de 226'000 francs. Les **autres moyens spécifiquement affectés**, c'est-à-dire les projets de recherche et d'innovation d'un montant de 100'000 francs, les supports d'enseignement d'un montant de 214'850 francs ainsi que le projet ProBio d'un montant de 233'000 francs ont été entièrement dissous en raison des mesures d'optimisation fiscale. Cette dissolution est comptabilisée dans les recettes extraordinaires. Ces montants peuvent toujours être utilisés pour les projets correspondants conformément au besoin.

Concernant les **moyens spécifiquement affectés de PSL**, 755'000 francs, soit 63 % des dépenses, ont été utilisés pour la partie lait de la campagne d'image de Bio Suisse (cela permet de montrer des sujets «lait» dans la campagne d'image de Bio Suisse).

190'000 francs de l'argent PSL ont été utilisés pour une campagne spécifique sur le lait, 273'000 francs pour des promotions dans le commerce de détail (dégustations, roadshow, magazine Hello Family et RP).

Le montant restant, soit 73'000 francs, a servi à diverses petites promotions dans le commerce en ligne et le commerce spécialisé.

Concernant le **compte de pertes et profits**, BST soulève les positions suivantes: des recettes supplémentaires au niveau des droits de licences en raison d'une budgétisation prudente et la baisse des frais de personnel, malgré un chiffre d'affaires plus élevé. Il s'ensuit ainsi pour l'année 2024 un **résultat d'exploitation** de 961'205 francs ainsi qu'un résultat financier et résultat accessoire extraordinaire de 4,3 mio. Fr. Ce résultat extraordinaire est lié aux mesures d'optimisation fiscale en vue de l'imposition fiscale dès l'année 2025. Comme au total 95'126 francs de moyens spécifiquement affectés ont été éliminés du bilan, on obtient un **bénéfice** de 5,5 mio. Fr.

Le **bilan** présente un résultat d'exercice de 5,5 mio. Fr. À partir de 2025, ce bénéfice élevé de 5'506'997 Fr. se retrouvera dans le bénéfice reporté, ce qui souligne la base financière solide de Bio Suisse.

En préparation à l'imposition fiscale dès 2025, toutes les **provisions** non justifiées par l'usage commercial, les réserves latentes, les excédents et les réserves de fluctuation ont été entièrement **dissous** et la participation à ICB AG a été revalorisée à sa valeur initiale pour un montant total de 4'034'889 Fr. Ces mesures conséquentes ont permis de nettement baisser le risque de compensation par l'autorité fiscale et permet à Bio Suisse d'économiser environ 403'000 francs d'impôt sur le bénéfice.

À partir de l'année 2025, toutes les provisions justifiées par l'usage commercial peuvent à nouveau être formées et réduisent en même temps la charge fiscale.

Un **calcul du cash-flow** a nouvellement été introduit afin de garantir la transparence des liquidités à tout moment.

**Rapport de l'organe de révision BDO:** Lorenzo Papini explique que BDO a vérifié les comptes et recommande de les accepter.

### **Discussion / questions:**

- Christoph Meili, Biofarm, trouve que les frais de numérisation et le dépassement du budget de 700'000 francs sont trop élevés. Il souhaite une explication. BST explique que la numérisation n'est pas simple mais que l'avenir se trouve dans les données, p. ex. le développement de Biomondo. Il dit que les 700'000 francs n'ont pas été employés que pour la numérisation mais également pour le développement de la stratégie.

**Rapports CG et IRI:** Il n'y a pas de questions sur le rapport de la CG ou sur celui de l'IRI.

Le Comité recommande au délégué-es d'adopter les comptes 2024.

### **Qui accepte les comptes et le rapport financier, y c. les rapports de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?**

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {3}

⇒ **Résultat: Les comptes 2024 sont adoptés par une forte majorité, sans opposition et avec trois abstentions.**

### **Élection de l'organe de révision:**

**Qui élit la société BDO AG de Bâle comme organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2025 pendant l'année civile 2026?**

? Oui ☞ {unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: L'organe de révision pour la comptabilité est élu à l'unanimité.**

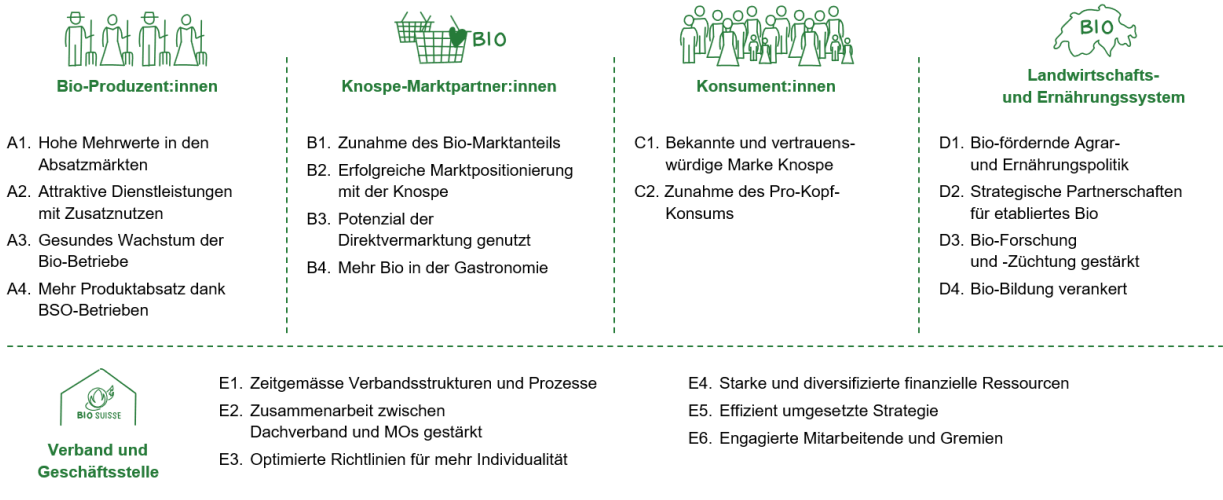
## **2 Cahier des charges et autres décisions**

### **2.1 Stratégie de la Fédération: adoption des objectifs stratégiques 2030**

Urs Brändli (UB) fait la rétrospective de l'élaboration de la nouvelle stratégie qui a été réalisée sous forme participative, avec l'implication de nombreux membres de la Fédération.

Il y a vingt objectifs stratégiques, répartis dans 5 domaines, lesquels sont abordés séparément par UB.

## Strategische Ziele 2030



### Motion du Comité:

Le Comité recommande d'adopter les objectifs stratégiques 2030.

### Une motion complémentaire de Biofarm avec une contre-motion du Comité ainsi que deux motions d'amendement du Bioring Appenzellerland ont été déposées.

#### Questions / discussion:

- Res Bracher, Bio Bern, remercie pour le développement de la stratégie, mais fait remarquer qu'il manque une analyse de la dernière stratégie Avanti 2025 par rapport au développement des marchés et aux objectifs du secrétariat. UB en appelle à la raison et explique que le travail que nécessiterait une analyse des évolutions passées serait disproportionné par rapport au bénéfice qu'on en retirerait. Comme dans Avanti les objectifs n'étaient pas tous mesurables, la réalisation des objectifs n'as pas été assez contrôlée. Cela doit être amélioré à l'avenir, un rapport régulier sur les objectifs est prévu dès 2026.
- Jonas Lichtenberg, Schweizer Bergheimat, se réfère au point A3 «Croissance saine du nombre de fermes bio» (titre en allemand: Croissance saine des fermes bio) et dit qu'il ne veut pas que les fermes grandissent, mais qu'il y ait davantage de fermes bio. Il serait en outre favorable à un objectif supplémentaire sur l'utilisation de l'ingénierie génétique, aussi comme mesure publicitaire. UB répond qu'il y a déjà de l'engagement dans ce domaine. La «croissance saine» est définie dans les explications. Nous ne pouvons pas prescrire aux fermes la croissance qu'elles doivent avoir. En encourageant la vente directe, nous soutenons toutefois explicitement les petites fermes. Jonas trouve que la formulation n'est pas bonne. Il voudrait avoir plus de fermes bio en Suisse.
- Rudi Beerli, Bio Genève, demande aux délégués, au nom de Bio Genève, de s'abstenir de voter, car les points suivant manquent: l'amélioration des revenus au niveau production, le renforcement de la protection douanière, l'engagement pour le maintien des contributions aux systèmes de production au niveau de la PA 30 ainsi que l'encouragement et le maintien de circuits régionaux courts. Il leur manque, en outre, des chiffres contraignants dans la stratégie.
- Manuela Lerch, Bio NWCH, demande comment la vérification des objectifs est prévue à l'avenir. UB explique que les objectifs sont mesurables. Il y a soit des données chiffrées ou nous savons comment nous pouvons collecter les données de base. Cela n'a pas été suffisamment fait dans Avanti. Des rapports seront réalisés à intervalles réguliers, comme par exemple sur la priorisation des thèmes à l'AD d'automne. BST dit qu'il s'agit maintenant de s'attaquer à l'opérationnalisation. Un outil de monitoring pour mesurer les objectifs a été établi qui permettra d'établir un rapport annuel.

- Thomi Herwig, Bio Jura, remercie pour l'engagement et il demande de manière suggestive s'il est possible de résumer la nouvelle stratégie en quelques phrases courtes. Pour lui, il y a trop d'objectifs. UB répond que cela est en grande partie dû à la diversité de la Fédération.

### **Motion de Biofarm, prise de position:**

Hans-Georg Kessler, Biofarm, remercie pour l'implication de toutes les OM dans le processus de développement de la stratégie. Pour Biofarm, il manque l'encouragement et la garantie de l'écoulement des produits Bourgeon suisses. Biofarm soutient la diversité dans les grandes cultures. Ils doivent en partie freiner la production parce que des produits sont importés en qualité Bourgeon, bien qu'il y ait de la marchandise suisse. Les importations ne doivent pas concurrencer, mais compléter l'offre. La pression du marché est forte, le bio bon marché apprécié des consommateurs-trices. Biofarm souhaite placer ce nouvel objectif stratégique dans la partie des partenaires commerciaux, car la commercialisation ne fonctionne qu'en collaboration avec les partenaires commerciaux. Il faut néanmoins fixer des limites pour l'octroi du Bourgeon.

### **Contre-motion du Comité:**

UB présente la contre-motion du Comité. L'énoncé est le même, mais l'objectif est placé chez les producteurs-trices, parce que cela est plus adapté au niveau de la structure. Les partenariats peuvent continuer à être développés. Pour plus de 90% des produits bio, les ventes suisses profitent de la priorité donnée aux produits indigènes. Il existe un règlement sur les importations avec des prescriptions strictes. Il dit consciemment de manière exagérée: «Nous devons aussi nous confronter aux réalités du marché et ne pouvons pas nous y soustraire. Mais nous n'atteindrons pas nos objectifs avec un règlement, les partenaires commerciaux se détourneront de nous à long terme. Nous avons le choix de procéder soit de manière partenariale soit en faisant pression. Nous devrions suivre la voie partenariale.»

### **Questions / discussion:**

- Christoph Meili, Biofarm, réplique que dans leur motion, il ne s'agit pas d'un règlement mais d'un objectif stratégique et que si on ne se fixe pas d'objectifs, on ne les atteint pas non plus.
- Mischa Scherrer, Bio Bern, parle du point de vue d'un producteur qui a une ferme mixte. Il connaît des difficultés d'écoulement pour les cultures spéciales pour l'alimentation humaine à risque alors qu'il disposerait des connaissances et des surfaces nécessaires. Toutefois, s'il veut obtenir quelque chose dans sa ferme, les vaches laitières et le blé sont plus lucratifs. Mais comme il a aussi un cœur bio, il souhaiterait que ce soit possible de procéder de manière plus diversifiée.
- Christian Riggenschach, Bio NWCH, est de l'avis que la commercialisation des produits va sous le point des partenaires commerciaux. Il fait allusion à quelques tentatives de chantage que Biofarm a subies à la suite de cette motion et dit clairement que cela n'est pas acceptable pour une fédération de producteurs-trices. Il explique également que l'image du Bourgeon se distingue par une forte proportion de produits bio suisses. À la Coop de Soleure, on trouve dans les produits secs, avec les haricots et lentilles, des haricots borlotti de Chine bien qu'une production soit possible en Suisse même si elle est un peu risquée. Il ne comprend pas pourquoi une autorisation d'importation a été accordée et où se trouve la priorité à la production suisse dans ce cas.
- Kurt Zimmermann, Prokana, comprend que toutes les personnes présentes ne peuvent pas s'exprimer de manière égale. Les membres de Bio Suisse gagnent leur argent avec le Bourgeon suisse. La consommation bio est élevée en Suisse, mais les chiffres concrets sur la proportion de Bourgeon suisse/étranger devraient être transparents. Les produits cultivés en Suisse ou à l'étranger sont les mêmes, mais les frais fixes sont nettement plus élevés en Suisse. Il se pose la question si le commerce de détail paie effectivement les prix indicatifs. Des prix trop élevés tuent la demande, trop de produits bio finissent dans le canal conventionnel avec la justification qu'il n'y a pas de demande. Mais cela pourrait aussi être dû aux prix trop élevés. Il évoque comme exemple Demeter qui connaît aussi des problèmes d'écoulement pour la marchandise suisse.
- Laura Spring, secrétariat, identifie l'écoulement réduit des protéagineux et des cultures de niche comme un problème lié à une protection douanière quasiment inexistante pour les grandes cultures. IP Suisse connaît les mêmes problèmes. Le manque de protection douanière est le résultat des négociations des accords WTO dans les années 90, une période où les protéagineux n'étaient encore que très peu cultivés en Suisse et n'ont ainsi pas été intégrés dans les protections douanières. Elle

souligne qu'avec les outils adéquats, il pourrait être possible d'obtenir quelque chose dans le cadre de la PA 2030.

### **Bioring Appenzellerland:**

#### **Motion 1: Biffer l'affiliation ouverte à toutes les fermes bio (sous A2)**

Koni Meier explique que leur idée fondamentale est de ne pas affaiblir le Bourgeon. De plus, il ne faut pas que le secrétariat ait encore davantage à mettre en œuvre. Il se pose des questions sur les mesures: Comment cela sera-t-il mis en œuvre? Est-ce qu'il y aura une commercialisation bio fédérale? Comment sera l'affiliation? Ils veulent maintenir le statu quo, le reste n'est pas pertinent.

UB répond qu'il s'agit dans un premier temps de clarifier s'il y a effectivement un intérêt de la part des fermes bio fédérales.

#### **Questions / discussion:**

- Christian Riggenschach, Bio NWCH, plaide pour garder ce point dans la stratégie. La Suisse a l'avantage de n'avoir qu'une marque et qu'une fédération au niveau du marché bio. En Allemagne, par exemple, les labels concurrents s'affrontent. C'est pourquoi il est important d'avoir un secteur bio uni en Suisse.

### **Bioring Appenzellerland:**

#### **Motion 2: Biffer les labels supplémentaires (sous B2)**

Gallus Wetter s'exprime contre un Bourgeon+ ou des labels supplémentaires. Cela est trop compliqué pour les consommateurs-trices et le travail bureaucratique trop grand pour la Fédération. On instaure une concurrence interne p. ex. de la viande avec et sans label supplémentaire. Cela n'est pas la tâche de Bio Suisse, mais celle des fermes ou des régions.

UB répond que les fermes innovantes devraient pouvoir être soutenues en cas de besoin, afin d'éviter que ce soit un commerce de détail qui décide comment les exigences doivent être.

UB explique la **procédure de vote**: il s'agit d'abord de départager la motion de Biofarm et la contre-motion du Comité puis d'adopter la motion gagnante lors d'un vote intermédiaire. Ensuite, il y aura les votes sur les deux motions du Bioring Appenzellerland. Et à la fin, il y aura le vote final dans lequel seront incluses toutes les modifications décidées auparavant.

#### **Vote 1: Départager la motion complémentaire de Biofarm et la contre-motion du Comité**

? Qui accepte la motion complémentaire de Biofarm? ☞ {71}

? Qui accepte la contre-motion du Comité à la motion complémentaire? ☞ {16}

? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Résultat: la motion gagnante (Biofarm) passe au vote intermédiaire.**

#### **Vote 2: Vote intermédiaire**

**Qui est d'accord d'accepter la motion gagnante de Biofarm et de l'inclure dans les objectifs stratégiques?**

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {7}

? Abstentions ☞ {1}

⇒ **Résultat: La motion gagnante de Biofarm est intégrée au vote final.**

#### **Vote 3: Motion d'amendement 1 du Bioring Appenzellerland**

**Qui souhaite accepter la motion d'amendement 1 du Bioring Appenzellerland et biffer la phrase «L'affiliation à la Fédération est ouverte à toutes les fermes bio intéressées.» dans l'objectif stratégique A2?**

- ? Oui ☞ {19}
- ? Non ☞ {forte majorité}
- ? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: La motion d'amendement 1 n'est pas intégrée au vote final.**

#### **Vote 4: Motion d'amendement 2 du Bioring Appenzellerland**

**Qui souhaite accepter la motion d'amendement 2 du Bioring Appenzellerland et biffer la phrase «En 2030, des labels supplémentaires offrent aux entreprises intéressées des possibilités attractives de faire connaître des plus-values existantes ou nouvelles» dans l'objectif stratégique B2?**

- ? Oui ☞ {26}
- ? Non ☞ {forte majorité}
- ? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: La motion d'amendement 2 n'est pas intégrée au vote final.**

#### **Vote 5: vote final**

**Qui accepte les Objectifs stratégiques 2030 de Bio Suisse selon le résultat des votes précédents?**

- ? Oui ☞ {forte majorité}
- ? Non ☞ {9}
- ? Abstentions ☞ {6}

⇒ **Résultat: La motion du Comité d'adopter les objectifs stratégiques 2030, avec les modifications de Biofarm, a été acceptée par une forte majorité, 9 oppositions et 6 abstentions.**

## **2.2 Modification du principe pour la Partie II, chap. 2.6 Santé et protection des plantes**

---

Rahel Beglinger (RH) explique la motion du Comité de réviser dans le principe la réglementation de la régulation physique des adventices. Les formulations doivent y être d'ordre général, les détails sont réglés au niveau des règlements. Il n'y a ainsi pas d'énumération des différentes technologies au niveau du principe. Le désherbage thermique est déplacé dans le règlement qui entrera en vigueur en 2026.

#### **Motion du Comité**

Le Comité recommande de modifier le principe pour la Partie II, chapitre 2.6 «Santé et protection des plantes» pour le 01.01.2026.

#### **Vote: Qui accepte de modifier le principe selon la motion du Comité?**

- ? Oui ☞ {forte majorité}
- ? Non ☞ {0}
- ? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La motion du Comité a été acceptée par une forte majorité, sans opposition et avec deux abstentions.**

## **2.3 Modification du principe pour la Partie III, chap. 1 Exigences générales: exigences pour les produits importés pour la commercialisation avec le Bourgeon**

---

Rahel Beglinger (RH) présente les modifications prévues dans le principe pour la Partie III, chapitre 1. Il n'y a pas de changements au niveau de la pratique actuelle, il s'agit uniquement d'actualiser des passages obsolètes conformément à la réalité et de les harmoniser avec la Partie V «Directives pour les exploitations à l'étranger et les produits importés». Les importations sont en principe réglées à la Partie V. Dans la Partie III, il s'agit uniquement des importations au niveau transformation et commerce. Dans cette Partie, les exigences d'importations doivent rester courtes avec référence à la Partie V. La principale actualisation du texte doit prendre en compte que Bio Suisse ne peut ni restreindre ni limiter les importations, mais qu'elle décide uniquement de l'autorisation de la commercialisation avec le Bourgeon.

### **Motion du Comité**

Le Comité recommande de modifier le principe pour la Partie III, chapitre 1 «Exigences générales: exigences pour les produits importés pour la commercialisation avec le Bourgeon» pour le 01.01.2026.

Biofarm a déposé une motion d'amendement concernant le passage «Matières premières, ingrédients et produits» qui se base en grande partie sur la formulation précédente.

### **Motion d'amendement de Biofarm:**

Partie III, article 1.: **Seuls les produits qui n'existent pas en Suisse ou qui ne sont pas disponibles en quantités suffisantes peuvent être importés et leur commercialisation avec le Bourgeon autorisée. La commercialisation avec le Bourgeon de matières premières importées est restreinte en cas d'approvisionnement indigène suffisant**, cf. à cet effet CDC Partie V, chap. 2, p. 264.

Hans-Georg Kessler, Biofarm, explique la motion d'amendement: la motivation est la même que pour la motion sur la stratégie: les importations doivent compléter l'assortiment et non le concurrencer. Seuls les produits qui n'existent pas en Suisse ou qui ne sont pas disponibles en quantités suffisantes peuvent être importés et leur commercialisation avec le Bourgeon autorisée. La commercialisation avec le Bourgeon de matières premières importées est restreinte en cas d'approvisionnement indigène suffisant, voir pour cela l'Autorisation des produits d'importation pour la commercialisation Bourgeon, Partie V, chap. 2, p. 264.

### **Discussion:**

- Ruedi Voegele, Bio ZH/SH, demande de supprimer les deux mots «importés et» dans la première phrase, car Bio Suisse ne peut légalement pas interdire des importations. Le nouveau texte serait ainsi (changement différent dans la version française): **Seuls les produits qui n'existent pas en Suisse ou qui ne sont pas disponibles en quantités suffisantes peuvent être importés et leur autorisés pour la commercialisation avec le Bourgeon autorisée.**
- Hans-Georg Kessler, Biofarm, est d'accord avec la suggestion de renoncer au mot importés dans le texte.
- Peter Müller, GS Plantes ornementales, soulève qu'il faut aussi se montrer solidaire avec les entreprises BSO qui se décident pour ce mode de production.
- Hans Oppikofer, GS Fruits, est lui-même un producteur Biofarm. Il rappelle les solutions spéciales de Biofarm, décidées il y a environ 7 ans, pour l'importation de fruits secs d'Italie qui doivent garantir aux producteurs italiens la sécurité de reprise d'une certaine quantité par année. En cas d'acceptation de la motion d'amendement, Biofarm devrait, de façon conséquente, revoir cette réglementation en cas d'offre suisse suffisante. Il trouve cela délicat et plaide en faveur de la motion plus flexible du Comité.
- Christian Bossard, Bio Grischun, explique que le Bourgeon reflète la confiance des consommatrices dans la production Bourgeon suisse. Que cette confiance soit aussi utilisée pour des importations est compréhensible et en ordre jusqu'à un certain point, tant que l'écoulement est aussi assuré pour les agriculteurs-trices suisses. Bio Grischun souhaiterait une solution qui se base davantage sur le consensus que sur des menaces et propose donc d'adopter la motion de Biofarm lors du vote pour départager les deux motions afin de reconnaître la demande mais de la refuser ensuite au vote final et de donner ainsi au Comité le mandat d'élaborer ensemble une solution qui joue pour tout le monde.

- UB plaide en faveur de l'adaptation du CDC à la pratique. Un refus signifierait qu'il faudrait faire prévaloir un CDC qui ne peut pas être appliqué sur le marché, ce qui ne bénéficierait à personne.
- Peter Lendi, OM PL, souligne qu'il faut connaître le marché et qu'il n'est pas possible de tout imposer. La réaction du commerce de détail à ce durcissement serait de miser davantage sur le Bio UE et, globalement, il y aurait moins de produits suisses vendus. Les recettes des droits de licences baisseraient et ne pourraient plus être investies dans le développement de l'agriculture biologique.
- Dieter Peltzer, secrétariat, clarifie une nouvelle fois le contenu du vote: il s'agit d'un texte qui se réfère à la pratique d'autorisation des commercialisations Bourgeon dans la Partie V. La Partie V a été approuvée par l'AD il y a deux ans. Rien ne change au niveau de la pratique d'octroi et de commercialisation, égal ce qui figure dans le CDC. C'est pourquoi il ne trouve pas cette discussion sur la formulation dans la Partie III opportune.
- Christian Bossard précise à nouveau que Bio Grischun ne souhaite pas garder l'ancien texte, mais pouvoir voter en toute quiétude sur une nouvelle, bonne proposition pour la Partie III.
- Christoph Meili, Biofarm, revient à l'intervention de Hans Oppikofer. Il n'est pas de l'avis que la Partie III et la Partie V ne vont pas ensemble, car ce sont des points différents qui sont réglés. Et ils n'ont pas formulé de nouvelles exigences.
- UB souhaiterait conserver les directives actuelles sur les importations, lesquelles sont très strictes et respectées à 95 %. Il voudrait trouver des solutions partenariales en ce qui concerne la réglementation des importations de nouveaux produits.
- Koni Meier, Bioring Appenzellerland, doute qu'on puisse voter la nouvelle formulation de la motion parce que la phrase ne fait pas sens ainsi.
- Christoph Meili, Biofarm, répond qu'elle fait sens avec le contexte, détachée du contexte, ce n'est pas le cas.
- Hans-Georg Kessler, Biofarm, formule une nouvelle proposition plus compréhensible: **... peuvent être autorisés comme importation pour la commercialisation avec le Bourgeon.**

Samuel Ineichen, Bio Aargau, dépose une **motion d'ordre** demandant de reporter ce point à l'AD de l'automne 2025. Le vote sur cette motion est effectué immédiatement.

### **Vote motion d'ordre**

#### **Qui est d'accord de reporter ce point à l'AD de l'automne 2025?**

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{4}**

? Abstentions ☞ **{11}**

⇒ **Résultat: Le point sur la Partie III est reporté à l'AD de l'automne 2025 à la suite d'une motion d'ordre adoptée par une forte majorité, 4 oppositions et 11 abstentions.**

UB explique brièvement que selon les statuts, les points qui concernent le Cahier des charges sont traités au printemps, des exceptions sont toutefois possible pour des cas importants.

## **2.4 Motion de Schweizer Bergheimat: Renoncer aux énergies fossiles d'ici 2040**

### **Motion de Schweizer Bergheimat**

Jonas Lichtenberg, Bergheimat, précise une nouvelle fois que leur motion concerne les installations stationnaires. Il aimerait inciter les fermes à faire davantage. Il faut être actif pour avoir un impact dans les fermes. La question a été posée à Bergheimat sur la plus-value que la motion apporte aux fermes. Peut-être qu'elle n'apporte pas une plus-value directe aux fermes, mais il s'agit des futures fermes et de la possibilité de pouvoir encore pratiquer l'agriculture à l'avenir.

### **Recommandation du Comité:**

Sepp Bircher, Comité de Bio Suisse, présente les réflexions suivantes à l'Assemblée des délégué-e-s:

En 2022, Bio Suisse ancre l'objectif climatique 2040 dans son CDC.

**Bio Suisse encourage deux domaines:**

- des conditions cadres favorables pour la production et l'utilisation d'énergies renouvelables;
- l'introduction fin 2025 d'un Check-up Climat pour recenser les prestations climatiques en complément au Check-up Biodiversité. Il doit permettre de démontrer les prestations fournies par les fermes bio pour la protection du climat.

**Évolution incertaine jusqu'en 2040:**

- Le Comité recommande de renoncer à une interdiction et de miser à la place sur de la **sensibilisation** et des **mesures d'encouragement**.

**Discussion:**

- Thomi Herwig, Bio Jura, approuve la motion en soi, mais juge que des interdictions ne sont pas utiles. Le passage au biogaz n'est par exemple pas toujours simple et nécessite du soutien. Les investissements sont parfois trop élevés en comparaison avec les énergies fossiles.
- UB pense que les prix des énergies connaîtront des changements jusqu'en 2040. La rentabilité n'est pas encore partout possible avec les énergies alternatives. On est sur la bonne voie avec le Check-up Climat, sans prononcer d'interdiction.
- Jonas Lichtenberg plaide pour un peu de courage. Il ne s'agit pas d'interdire mais d'avancer d'un pas. Il ne perçoit non plus pas de courage dans la nouvelle stratégie.

**Vote:**

**Qui souhaite accepter la motion de Schweizer Bergheimat?**

- ? Oui ☞ {7}
- ? Non ☞ {forte majorité}
- ? Abstentions ☞ {4}

⇒ **Résultat: La motion de Schweizer Bergheimat a été refusée avec 7 oui, une forte majorité de non et 4 abstentions.**

## 3 Élections

### 3.1 Élections de renouvellement: Commission de gestion (CG)

Urs Brändli explique le contexte et fait le panégyrique de Laurent Godel, membre démissionnaire. Quatre personnes se présentent pour trois places:

- Toni von Grüningen (ancien)
- Herbert Volken (ancien)
- Stéphanie Pugin (nouvelle)
- Jürg Steiner (nouveau)

Les deux nouveaux candidat-e-s se présentent brièvement et après demande de Christian Riggerbach, Bio NWCH, les deux anciens se présentent également.

Les délégué-e-s présents sont une nouvelle fois comptés:  
97 délégué-e-s sont présents dans la salle, la majorité absolue est de 49.

Les bulletins de vote sont ramassés et décomptés. Entre-temps, on passe à l'élection complémentaire à l'IRI.

## 3.2 Élection complémentaire à l'IRI

---

UB fait l'éloge des membres démissionnaires avant la fin du mandat, Simon Büchli (présidence) et Barbara Oppliger.

### Contexte:

#### Deux démissions, deux candidatures:

- Albert Hess est absent;
- Sepp Sennhauser se présente brièvement,

**Élection:** proposition d'une élection en bloc par mains levées.

#### Qui est d'accord d'élire les deux candidat-e-s comme membres de remplacement à l'IRI jusqu'à la fin du mandat au printemps 2026?

? Oui ☞ {unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: Les deux nouveaux membres de l'IRI sont élus à l'unanimité, sans abstentions, jusqu'à la fin du mandat en 2026.**

Entre-temps, le **résultat de l'élection à la CG** est tombé:

#### Sont élus:

- Toni von Grüningen: 85 voix
- Herbert Volken: 91 voix
- Stéphanie Pugin: 74 voix.

⇒ **Résultat: Sont élus pour un nouveau mandat par l'Assemblée des délégué-e-s au premier tour, à une majorité absolue de 49 voix, Toni von Grüningen avec 85 voix, Herbert Volken avec 91 voix et Stéphanie Pugin avec 74 voix. Jürg Steiner obtient 25 voix.**

UB remercie tous les candidat-e-s pour leur disponibilité et félicite les élu-e-s pour leur mandat.

## 3.3 Confirmation des élections de renouvellement intégral des CQ/CM/CS

---

Dans le cadre des élections de renouvellement des commissions spécialisés, le Comité a élu les personnes suivantes, qui doivent être confirmées par l'AD:

## Commission de la qualité (CQ)

Name / Nom	Aus / de	Position
Rahel Beglinger	Mollis (GL)	Vorsitz, Mitglied Vorstand / <i>Présidence, membre du Comité</i>
Dora Fuhrer	Burgistein (BE)	Stv. Vorsitz, Vorstand / <i>Suppl. à la présidence, membre du Comité</i>
Bernhard Koch	Kallern (AG)	Produzentenvertretung / <i>Représentation des producteurs</i>
Thomas Wiedmer	Hettiswil (BE)	Vertretung MKA / <i>Représentation de la CLA</i>
Thomas Buchli	Tenna (GR)	Vertretung MKA / <i>Représentation de CLA</i>
Sara Widmer*	Biasca (TI)	Vertretung MKI (neu) / <i>Représentation de la CLI (nouvelle)</i>
Deborah Stotz*	Grasswil (BE)	Vertretung MKI (neu) / <i>Représentation de la CLI (nouvelle)</i>
Bettina Holenstein	Tenna (GR)	Vertretung MKV / <i>Représentation de la CLTC</i>
Sabine Hegglin	Full-Reuenthal (AG)	Vertretung MKV / <i>Représentation de la CLTC</i>
Dieter Peltzer	Basel (BS)	Geschäftsstelle / <i>Secrétariat</i>
Timo Pekgüçer	Basel (BS)	Geschäftsstelle / <i>Secrétariat</i>

## Commission du savoir (CS)

Name / Nom	Aus / de	Fachkompetenz / <i>Compétence spécialisée</i>
Sepp Bircher	Malters (LU)	Vorsitz, Vorstand / <i>Présidence, membre du Comité</i>
Barbara Früh*	Frick (AG)	Agronomin FiBL / <i>Agronome, FiBL</i>
Sebastian Ineichen*	Zollikofen (BE)	Agronom BFH HAFL / <i>Agronome, BFH HAFL</i>
Braida Dürr	Couvet (NE)	Produzentin / <i>Productrice</i>
Valérie Piccand	Les Reussilles (BE)	Produzentin / <i>Productrice</i>
Stefan Jegge	Kaisten (AG)	Produzent / <i>Producteur</i>
Milada Quarella	Lindau (ZH)	Bioberaterin, Produzentin / <i>Conseillère bio, productrice</i>
Martin Roth	Landquart (GR)	Bioberater / <i>Conseiller bio</i>
Thomas Pliska	Basel (BS)	Geschäftsstelle / <i>Secrétariat</i>

## Commission du marché (CM)

Name / Nom	Aus / de	Position
Milo Stoecklin	Séprais (JU)	Vorsitz MG, Vorstand / <i>Présidence, membre du Comité</i>
Christian Gerber	Rütihof (AG)	FG Gemüse & Kartoffeln / <i>GS Légumes &amp; Pommes de terre</i>
Tina Siegenthaler	Dietikon (ZH)	FG Obst / <i>GS Fruits</i>
Gad Günter-Schärer	Thörigen (BE)	FG Eier / <i>GS Œufs</i>
Lukas Studer	Attiswil (BE)	FG Kräuter / <i>GS Plantes aromatiques</i>
Thomas Herwig	Soyhières (JU)	FG Milch / <i>GS Lait</i>
Gilles Besse	Vétroz (VS)	FG Wein / <i>GS Vin</i>
Peter Müller	Mägenwil (AG)	FG Zierpflanzen / <i>GS Plantes ornementales</i>
Giovanni Berardi	Breno (TI)	FG Fleisch / <i>GS Viande</i>
vakant	Rücktritt Ruedi Vögele	FG Ackerkulturen / <i>GS Grandes cultures</i>
Andreas Bisig	Basel (BS)	Geschäftsstelle / <i>Secrétariat</i>

**Motion du Comité:** Le Comité recommande à l'AD de confirmer les élections de renouvellement des commissions spécialisées.

**Vote:**

**Qui confirme l'élection des membres des trois commissions spécialisées selon la motion du Comité pour la période d'exercice de 2025 à 2029?**

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {1}

⇒ **Résultat: Les élections de renouvellement ont été confirmées par une forte majorité, sans opposition et avec une abstention.**

## 4 Informations

### 4.1 Information sur les nouveaux membres des commissions de labellisation

Rahel Beglinger, Comité, informe sur la nouvelle composition des commissions de labellisation et présente les nouveaux membres:

**CLI:** Manfred Fürst, Salvador Garibay et Andreas Allenspach

**CLTC:** Robert Spiess et Urs Vollmer

Elle souhaite aux membres actuels et aux nouveaux membres beaucoup de réussite et de plaisir dans leur travail.

### 4.2 Politique agricole et alimentaire: Update sur l'avancement de la PA 30+, Initiative pour la protection des aliments

Laura Spring (LSP) présente un update sur la politique agricole et alimentaire.

En tant que responsables politiques avec Barabara Küttel, elles souhaitent représenter les opinions des producteurs-trices. Elles misent sur le dialogue et le consensus pour avancer. Mais les avis sont très variés. Les revenus des fermes doivent rester stables. Les contributions pour les systèmes de production, comme le bio, subissent des attaques.

Les demandes principales suivantes seront défendues par Bio Suisse dans la PA 2030+:

- Paiements directs stables
- Dynamique du marché positive
- Implication de l'ensemble de la filière de création de valeur, la consommation et l'alimentation sont cependant une thématique difficile.

#### **Thématique du système de paiements directs:**

Utilisation des herbages

- Proportion élevée de fourrages des prés et pâturages – en préserver la crédibilité et l'encourager par le biais des paiements directs
- Antibiotiques (veaux)
- Encourager le sevrage ou l'engraissement des veaux dans leur ferme de naissance /une ferme partenaire par une contribution ou un indicateur

Renforcement de la production végétale

- Atténuer les conséquences des crises climatiques (événements météo extrêmes). Encourager en arboriculture et cultures maraîchères les investissements pour la pose de filets et des mesures architecturales de protection des plantes.

Efficiences des ressources / coûts externes

- Par le biais d'un système d'incitations financières (ristournes) ou un modèle d'indicateurs
- Engrais chimiques, PPS, aliments fourragers

Zone de montagne

- Pas de réduction des paiements directs
- Renforcer l'estivage des vaches laitières

### **Conclusion:**

Il faut persister dans le renforcement des approches globales, adaptées aux conditions locales au lieu d'avoir de nombreux systèmes incitatifs compliqués. Les prestations d'intérêt général qui ne peuvent pas être rémunérées par le marché doivent être dédommagées par le système des paiements directs.

### **Thématique du marché:**

C'est nouveau de discuter de cette thématique dans la PA.

Protection douanière: c'est un thème très important, car elle est mauvaise en production végétale et quasiment inexistante pour les protéagineux. C'est pourquoi il faut s'engager pour obtenir davantage de protection douanière. Là où cela n'est pas réalisable, il y a encore la possibilité de soutien du marché qui doit aussi encore être amélioré en production végétale.

Formation des prix: l'observation des marchés doit être renforcée. Une analyse en UE a toutefois montré que les secteurs, où l'observation a été étendue, ont parfois connu une baisse des prix parce qu'il y a eu des charges supplémentaires pour la saisie et l'analyse des données. Ces frais supplémentaires ont été reportés sur les prix aux producteurs.

### **Conclusion:**

Une analyse soigneuse des données est importante, mais il faut bien évaluer le rapport coûts / efficacité des mesures pour ne pas recevoir à la fin moins pour les produits.

### **Thématique de l'alimentation et de la consommation:**

On va dans la bonne direction, la Confédération est en cours de développement de conventions d'objectifs avec le commerce de détail afin d'impliquer l'ensemble de la filière de création de valeur. Le renforcement de la production indigène, l'augmentation des parts des labels, le soutien aux variétés robustes ou encore la protection du climat sont discutés. Bio Suisse demande des systèmes d'incitation pour la consommation, p. ex. une baisse de la TVA sur les produits bio.

La production biologique fournit une importante contribution pour l'avenir, on peut en être fier. Il faut éviter qu'un narratif voit le jour disant que les produits bio sont trop chers. Il ne faut pas dénigrer les prix bio, car produire des aliments bio implique une charge accrue et apporte une contribution précieuse pour l'ensemble de la société et pour un bel avenir.

LSP appelle les personnes présentes à s'annoncer auprès d'elle ou de Barbara pour toute idée et suggestion. Il faut maintenir la discussion entre nous, car début 2026, l'OFAG se rend au Conseil fédéral avec ses propositions.

Ces explications sont suivies d'un petit update sur l'**Initiative pour la protection des aliments:**

La loi proposée est insuffisante pour avoir des garanties pour le bio. Il faut continuer la collecte des signatures. Des discussions avec l'USP ont lieu. De nombreux points de Bio Suisse devraient être repris dans la position de l'USP. Le moratoire est prolongé jusqu'en 2030, mais les nouvelles techniques génomiques n'en font pas partie.

### Questions / discussion:

- Matthieu Glauser, Bio Vaud, souligne qu'il est important pour l'initiative que les producteurs-trices travaillent ensemble. Il faut une pression de la base sur l'USP. Ce travail doit être fait par la base, comme p. ex. des discussions avec des collègues conventionnels.
- LSP dit qu'il sera compliqué pour tout le monde d'affirmer qu'on produit sans OGM. Il y a aussi d'autres organisations qui profiteraient de cette loi.

## 4.3 Divers

---

- Simon Roccaro, Bio Fribourg, partage quelques réflexions sur la mise en œuvre de l'engraissement des frères coqs. Il s'agit principalement du financement: la commission Œufs fixe le prix de référence pour les œufs, lequel couvre les frais de production, mais n'est plus payé depuis les surplus d'œufs d'un gros acheteur. Le prix supplémentaire à payer pour les poulettes est de 16 Fr., pour l'engraissement des frères coqs de 12,80 Fr., mais l'engraisseur n'est payé que 12.- Fr. par kilo. La différence manque. Le producteur d'œufs n'a pas d'influence sur la commercialisation du coq engraisé. Si la consommation d'œufs recule, le nombre de bêtes pouvant être mises au poulailler baisse. Lors de la décision de l'AD en 2021, il n'était pas encore possible de prévoir quels coûts cela engendrerait. C'est pourquoi il rejette la décision de 2021.
- Urs Brändli (UB) répond que le secteur des œufs bio est très bien organisé, il faut chercher et, espérons-le, trouver des solutions avec ces personnes.
- UB informe encore sur la **4<sup>ème</sup> Journée du Bétail Bio** qui se déroulera le 29 Octobre à Frick et sur la **Journée Portes ouvertes** au secrétariat le 4 décembre.

Urs Brändli clôt l'Assemblée des délégué-e-s et remercie tous les participant-e-s pour le travail et la participation.

---

Bâle, le 16.04.2025



Urs Brändli  
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler  
Procès-verbal